

Ce code est suivi de nombreux appendices : le premier donne un aperçu très sommaire des instructions nationales émises par certains Etats touchant les lois de la guerre. Un autre contient de très rapides notes historiques sur les actes diplomatiques signés entre Etats ; un troisième renferme les textes complets en original français et en traduction anglaise de ces Conventions internationales, enfin le dernier indique les Etats qui ont participé à l'élaboration de ces conventions et les ont signés.

Cet ouvrage, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte malgré la paleur de ce résumé, est appelé à rendre de grands services à ceux qu'intéressent la codification et le développement du droit international relatif à la guerre et c'est l'humanité tout entière qui y est intéressée.

ITALIE

LA SOCIÉTÉ ITALIENNE EN 1907

La Société a fait plusieurs pertes sensibles, au cours du dernier exercice, notamment en la personne du sénateur Pierre Strozzi, membre du Comité central, qui avait montré son attachement à la Société, entre autres, par le don d'une tente complète, d'une valeur de fr. 12,000.

Le président, comte R. Taverna, a été confirmé pour une nouvelle période de trois ans à la tête de la Société. C'est la cinquième période triennale qui commence pour lui, mais les mérites qu'il s'est acquis le désignaient de la façon la plus décisive pour continuer à remplir ces fonctions.

L'an prochain les présidents des sous-comités italiens seront convoqués à Rome pour délibérer sur les importantes questions qui sont à l'étude.

Le président et le vice-président, comte della Somaglia, ont représenté la Croix-Rouge italienne à la VIII^e Conférence tenue à

Londres en 1907. La Société, comme on sait, a obtenu une médaille d'honneur pour une exposition de photographies et de statistiques relatives à la lutte contre la malaria et aux secours apportés lors du tremblement de terre de Calabre.

En Italie, la Société compte 175 sous-comités et 2323 délégations dans des plus petits centres. A l'étranger elle est représentée dans 48 localités. Auprès de 79 d'entre ces sous-comités fonctionnent des sections de dames. Non seulement celles-ci font une propagande heureuse en faveur de la Société, mais elles jouent un rôle prépondérant dans les écoles d'infirmières.

La Croix-Rouge italienne compte 15,500 membres, plus 45 provinces et 2,344 communes à cotisation annuelle. Ce nombre devrait pouvoir s'augmenter,

Au 31 décembre 1907 la fortune sociale s'élevait à fr. 4,803,566 89 présentant une augmentation de 96,493 67 sur ce qu'elle était au 31 décembre 1906. A ce capital argent, s'ajoute la valeur du matériel possédé par elle en fr. 2,792,107 20, également en augmentation de 64,057 99 sur le dernier exercice.

Les hôpitaux de guerre sont restés au nombre de huit hôpitaux de 100 lits et 42 de 50 ; les trains-hôpitaux 15, les postes de secours aux gares 65, plus 2 hôpitaux maritimes et 2 ambulances fluviales. Les ambulances de terre en revanche se sont accrues de 6 unités, et sont actuellement au nombre de 75. Le matériel s'est notablement augmenté par l'acquisition de nombreuses tentes. C'est de ce côté que se portent les efforts de la Société, en vue de pouvoir éviter le plus possible les cantonnements dans les localités souvent inaptes à servir à cet effet. Le matériel de transport, de lingerie, médicaments et équipement, a été aussi complété dans la mesure des possibilités.

Outre les formations mobiles, l'association s'est assuré par conventions la faculté d'établir dans plusieurs locaux désignés d'avance des hôpitaux du territoire de 50 à 200 lits. En vue de cette activité la Société dispose d'un personnel qui s'est astreint à servir dans les localités désignées.

Le personnel, de son côté, comprend 1963 officiers (médecins, pharmaciens, chapelains etc.) et 2165 hommes de troupes, sans compter les 100 soldats du génie que le ministre met à la disposition de la Croix-Rouge pour le service des ambulances.

Le personnel officier est intervenu, comme les officiers de l'armée, à la parade qui a eu lieu à l'occasion de la fête nationale ; aux manœuvres militaires ont pris part trois hôpitaux de guerre et une ambulance transportable. Cette participation aux manœuvres est toujours la meilleure occasion pour le personnel de s'exercer et de s'instruire pratiquement.

L'instruction ne se borne cependant pas à cela : divers sous-comités organisent chaque année des cours d'instruction qui sont une partie intégrante de l'activité de la Croix-Rouge en temps de paix. Pendant que se tenait l'assemblée générale à laquelle le rapport que nous résumons a été présenté, soit le 21 juin 1908, le train hôpital XIV procédait à un exercice de mobilisation, comprenant un voyage d'instruction pratique de Rome à Pérouse.

L'institution d'écoles d'infirmières volontaires est une nécessité de la préparation de la guerre, qui s'est imposée à l'Italie comme à d'autres pays. Ces écoles, qui se sont développées ces dernières années, sont placées sous le patronage de la reine Hélène. Celle de Rome s'est inaugurée le 9 février ¹ ; il en existait déjà à Milan, Gênes, Florence, Bologne, Palerme, Venise, etc. De nouvelles s'organisent actuellement. Un diplôme de capacité et une médaille spéciale sont conférés à celles qui subissent avec succès les examens finals. Le service de santé militaire facilite grandement cette organisation d'école par la collaboration de son personnel médical à l'instruction des élèves, comme aussi par l'offre de locaux dans les hôpitaux militaires.

Le rapport présidentiel rappelle sommairement la continuation dans l'exercice écoulé, de la lutte contre la malaria dans la campagne romaine et les marais Pontins, l'intervention de la Croix-Rouge lors du tremblement de terre en Calabre et de l'explosion de Palerme, son action dans les postes de secours de différentes villes ² ainsi que dans d'autres occasions, circuit automobiliste de Bologne, congrès de gymnastique à Venise, etc. Le sous-comité de Bergame a institué une section d'assistance publique qui a compté dès sa fondation environ 150 volontaires.

Cette activité en temps de paix, ainsi répandue et multipliée sous des formes diverses, contribue non seulement à tenir en

¹ Voyez p. 229.

² Voy. p. p. 227, 228.

haleine le personnel de la Croix-Rouge mais à gagner à celle-ci les sympathies et l'intérêt du pays. Les subsides aux militaires invalides, à leurs familles, et aux veuves des victimes de la campagne d'Afrique ont été continués dans les mêmes proportions que précédemment.

L'activité fructueuse que déploie ainsi la Croix-Rouge italienne mériterait de lui gagner un plus grand nombre d'adhérents que ceux qu'elle a eus jusqu'à ce jour.

NORVÈGE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ CENTRAL

Par lettre du 14 septembre 1903, la Société norvégienne de la Croix-Rouge nous informe que M. E. Motzfeldt, qui depuis longtemps remplissait les fonctions de président de la Société, a été remplacé dans cette charge par M. A. M. Seij, avocat à la Cour Suprême, à Christiania.

RUSSIE

RAPPORT OFFICIEL SUR L'ACTION DE LA CROIX-ROUGE PENDANT LA GUERRE RUSSO JAPONAISE ¹

La brusque ouverture des hostilités entre la Russie et le Japon trouva la Société russe de la Croix-Rouge bien loin d'être prête à déployer en Extrême-Orient une activité correspondant à l'importance des événements militaires. Sans doute, depuis sa fondation, la Croix-Rouge avait créé de nombreuses communautés de sœurs de charité, et établi auprès de ces communautés des hôpitaux, ce

¹ Ce rapport a été lu à l'Assemblée de la Société russe de la Croix-Rouge le 18/31 mai 1908.